



MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE

2510, rang Saint-Jean, Saint-Maurice (QC) G0X 2X0
Téléphone : (819) 374-4525 / Télécopieur : (819) 374-9132
Courriel : municipalite@st-maurice.ca
Site internet : www.st-maurice.ca



INFO – CONSEIL MUNICIPAL

Réunion juin 2023

Pour faire suite à la réunion du conseil qui s'est tenue le **12 juin**, voici les principales décisions et les projets en cours. En ce qui a trait au procès-verbal de la réunion vous pouvez le consulter sur le site internet au www.st-maurice.ca sous l'onglet Vie municipale/Séances du conseil.

Glissement de terrain – rang Saint-Joseph

Le conseil municipal a octroyé à Excavation Tourigny inc. le contrat pour la reconstruction d'une partie du rang Saint-Joseph à la suite du glissement de terrain au montant de 1 237 946,69 \$ taxes incluses conditionnellement à l'autorisation du financement du ministère de la Sécurité Publique (environ 75 %), et de l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt numéro 2023-628 au montant de 1 635 000 \$ afin de payer les frais encourus et à venir et en attendant de recevoir l'aide financière qui sera appliquée sur le montant de ce règlement lors de sa réception.

Travaux d'asphaltage des rues Neault et Joseph-L.-Rivard

Suite à l'ouverture des soumissions le 1^{er} juin, le plus bas soumissionnaire conforme est Construction et Pavage Portneuf inc. au coût de 174 999,66 \$ taxes incluses. Les travaux devraient s'effectuer en septembre suite à la réception de l'autorisation du ministère des Affaires Municipales concernant le règlement d'emprunt numéro 2023-627.

Règlement d'emprunt pour les travaux des rues Neault et Joseph-L.-Rivard

Pour effectuer les travaux d'asphaltage des rues Neault et Joseph-L.-Rivard, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2023-627 au montant de 170 000 \$ montant payable par le secteur desservi. Ce règlement est soumis aux personnes habiles à voter du secteur. Si vous demeurez dans ce secteur et vous désirez un référendum sur ce règlement, la journée d'enregistrement sera le mercredi 28 juin de 9h à 19h au bureau municipal.

Embauche d'un journalier

Suite à un appel de candidatures, la recommandation du comité pour l'embauche d'un journalier est monsieur Félix Gagnon. Bienvenue dans l'équipe.

Projet de règlement numéro 2023-629 sur l'utilisation de l'eau potable et qui abroge le règlement numéro 2023-620

Le dépôt du projet de règlement numéro 2023-629 sur l'utilisation de l'eau potable a été déposé à la séance du 12 juin. Il sera adopté à la séance du 10 juillet.

La principale modification apportée par ce nouveau règlement est à l'article 12 qui interdit l'arrosage d'une pelouse en tout temps sauf lors de l'installation d'une nouvelle pelouse (ensemencée ou tourbée) ainsi que la plantation d'une haie. Dans ces cas précis, un permis doit être accordé.

Vous trouverez le projet de règlement 2023-629 sur le site internet au www.st-maurice.ca sous l'onglet Vie municipale/Règlements ou vous pouvez contacter monsieur Yves Laflamme pour de plus amples informations par courriel au yflamme@st-maurice.ca ou au 819 374-4525.

Prochaine réunion du conseil

La prochaine réunion aura lieu **lundi 10 juillet à 19h** dans la salle municipale en haut. Ces réunions sont publiques et toute la population est invitée à y assister.

CIRCULAIRE MUNICIPALE

Fermeture des édifices municipaux - report du 24 juin et 1^{er} juillet

Prendre note que le bureau et le garage municipal seront fermés le **30 juin, les 7, 14 et 21 juillet**.

Les édifices municipaux seront fermés ces 4 vendredis mais en cas d'urgence, **vous pourrez toujours contacter le 819 690-4446**.



PUBLIC

MISE EN GARDE – Fraudes téléphoniques envers les aînés

La Sûreté du Québec vous rappelle les bons réflexes à adopter pour prévenir une fraude. Soyez vigilants lorsque vous recevez un appel d'un soi-disant conseiller, enquêteur ou représentant du gouvernement. Méfiez-vous si vous recevez un appel ou un courriel d'un membre de votre famille qui a besoin d'aide (ex. petit fils, nièce), confirmez la situation en parlant à d'autres proches. Vous pourriez être en présence d'un fraudeur.

- **On vous demande de confirmer ou de donner vos informations personnelles et bancaires? Méfiez-vous.** Ne donnez aucun renseignement personnel ou bancaire au téléphone. Les fraudeurs peuvent commencer leur appel en vous demandant de confirmer votre identité à l'aide des renseignements déjà en sa disposition. Leur but? Vous mettre en confiance!
 - **Raccrochez.** Prenez un moment de recul. Retrouvez le numéro de téléphone officiel de l'organisme qui vous a contacté, appelez-le et vérifiez la validité de la demande qui vous est adressée. Ne rappelez jamais à un numéro de téléphone transmis par votre interlocuteur.
- **Votre afficheur indique un « numéro de téléphone officiel »?**
 - Ne supposez JAMAIS que le numéro de téléphone sur votre afficheur est exact. Les fraudeurs utilisent des logiciels ou des applications pour tromper leurs victimes. Le numéro de l'appel peut également être masqué.
- **On vous demande de remettre vos cartes et vos NIP, dans une enveloppe, peu importe la raison (ex. pandémie)?**
 - **Refusez. N'ayez pas peur de dire non et raccrochez.** Les fraudeurs peuvent hausser le ton, se montrer insistants ou recourir à des fausses menaces pour obtenir votre coopération. Gardez en tête qu'aucune institution financière (ou organisme gouvernemental) ne procède ainsi.
- **Vous recevez un appel d'un soi-disant membre de votre famille (ex. petit fils, nièce) en situation de détresse (ex. accident d'auto, détention, hospitalisation) et invoquant un besoin urgent d'argent? On vous demande de surtout n'en parler à personne?**
 - **Méfiez-vous ! Prenez un moment de recul, n'envoyez pas d'argent.** Ne transmettez pas votre numéro de carte de crédit. N'achetez aucune carte prépayée (ex. carte iTunes) dans le but de fournir à votre interlocuteur les codes de ces cartes.
 - **Validez l'histoire qui vous est présentée et l'identité de la personne avec qui vous communiquez en appelant des parents, un autre membre de la famille ou des amis.**
 - **Les fraudeurs peuvent également se faire passer pour un policier ou un avocat afin de rehausser la crédibilité de cette mise en scène.**

POUR SIGNALER UNE FRAUDE OU DEMANDER DE L'AIDE

- **Communiquez avec la Sûreté du Québec** au 310-4141 ou *4141 (cellulaire) ou avec votre service de police local.
- Communiquez avec le Centre antifraude du Canada pour signaler la fraude : 1 888 495-8501.

La Sûreté du Québec invite les citoyens à consulter la section Conseils de son site Web (www.sq.gouv.qc.ca) afin d'en apprendre davantage sur la fraude ou consulter le site Web du Centre antifraude du Canada au www.centreatifraude.ca.

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA MORAINE

**INVITATION À TOUS !
21 JUIN 2023**

**FÊTE FORAINE
AU CABANE DE LA
MORAINE**

**Pour souligner l'arrivée de l'été,
le CAB de la Moraine organise un
dîner aux hot dogs pour ses
bénévoles et ses bénéficiaires.**

- Vente trottoir de la friperie : Tournez la roue pour connaître votre rabais sur les vêtements d'été pour toute la famille ! (Bienvenue à toute la population)
- Barbe à papa, friandises glacées et autres surprises
- Animation musicale
- Tirage d'un panier cadeau

ON VOUS ATTEND EN TRÈS GRAND NOMBRE !

* Annulation en cas de pluie

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA MORAINE

Ateliers musclez vos méninges!

- ☆ Offert gratuitement par le CAB
- ☆ Ateliers stimulant la vitalité intellectuelle des aînés
- ☆ Collations, café et plaisir assuré!
- ☆ Session de 5 ateliers de 3 heures à fréquence d'un atelier par semaine
- ☆ À partir de l'automne 2023
- ☆ Pour réserver votre place, contactez Camille au 418-328-8600 poste 201